sa démission, mais ce bruit mérite confirmation.

La nomination — on pourrait dire — par acclamation du vénéré M. Brisson et du bureau était prévue et elle n'a revêtu qu'un caractère : c'est celui d'une manifestation républicaine à l'égard du vétéran de la démocratie. Aussi, l'initiative heureuse a-t-elle été prise par ses amis politiques de lui offrir une médaille en souvenir de ses longs services à la République. Les promoteurs vont recueillir l'adhésion unanime du bloc.

R. PONTUEL.

LE REGIME DES SUCRES

Le ministre des finances a fait distribuer aujourd'hui un projet de loi portant approbation de deux conventions signées à Bruxelles les 28 août et 19 décembre 1907, relatives au régime des sucres.

L'EXPERTISE CONTRADICTOIRE

La proposition de MM. Cazeneuve et plusieurs de ses collègues, dont nous avons déjà parlé, a été distribuée aux députés aujourd'hui.

LE CONTRAT DE TRAVAIL

Le rapport de M. Chambon au nom de la Commission du travail sur le contrat du travail, a également été distribué.

Nous l'analyserons ultérieurement.

LE RACHAT DE L'OUEST

Paris, 14 janvier. — M. Magnin, président de la commission sénatoriale des finances, réunira jeudi prochain la commission pour décider s'il lui conviendrait d'attendre une réunion plénière pour entendre MM. Caillaux et Barthou au sujet du rachat de l'Ouest ou de réserver cette audition des membres du gouvernement à la sous-commission qui est chargée spécialement de l'étude du projet de rachat.

LES RETRAITES OUVRIERES

Paris, 14 janvier. — M. Cuvinot, président de la commission sénatoriale des retraites ouvrières, réunira mercredi, 22 janvier, la commission, afin d'examiner les diverses propositions dont elle est saisie par le gouvernement.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

On prête à M. Malvy, député radical-socialiste du Lot, l'intention de déposer au moment du règlement de l'ordre du jour, un projet de résolution ainsi conçu :

La Chambre décide d'inscrire en tête de son ordre du jour la suite de la discussion de l'impôt sur le revenu.

UNE INTERPELLATION SUR LE MAROC

On annonce que Jaurès déposera une demande d'interpellation sur le Maroc aussitôt la constitution du bureau de la Chambre.

Les Conseils de Guerre

Le projet du Gouvernement et celui de la Commission. — Le rapport de M. Labori

Paris, 14 janvier. — La Chambre a inscrit en tête de son ordre du jour le projet sur la réforme des conseils de guerre. A la veille du débat qui va s'ouvrir, il nous paraît utile de rappeler les éléments essentiels de cette importante réforme.

Depuis 1899 de nombreux projets gouvernementaux ou d'initiative parlementaire, ont été déposés sur ce sujet. Le dernier en date, celui de la commission a examiné, porte les signatures du général Picquart et de M. Thomson. Au lieu de disposer comme le code de 1857 que tous les militaires sont justiciables, pour leurs crimes et délits, sauf exceptions, des tribunaux militaires, il décide que les militaires sont justiciables, sauf exceptions, des tribunaux de droit commun. Les exceptions consistent dans certains faits qui n'ont un caractère délictueux que parce que leur auteur est militaire (abandon de poste, insubordination, etc.), ou qui prennent en raison de cette qualité un caractère plus grave (injures, coups, violences, etc) ; en d'autres termes ce sont les faits qui constituent des atteintes à la discipline. Pour punir ces crimes et délits le projet institue une juridiction spéciale, à savoir pour les délits une chambre correctionnelle où le président civil sera assisté d'officiers assesseurs et, pour les crimes, une cour d'assises où le jury sera militaire.

Ce projet gouvernemental a été modifié sur deux points essentiels par la commission et son rapporteur, Me Labori.

Me Labori propose que la constatation des crimes et délits soit réservée aux parquets civils et aux commissaires de police. Enfin, il établit une seule juridiction, une chambre de Cour d'appel qu'il compose de quatre magistrats civils et de trois officiers, de manière à ce que la majorité appartienne toujours à l'élément civil.

— *Le système proposé par le gouvernement*, déclare M. Labori, ne manquerait pas d'amener dans la pratique et sans avantage sérieux des complications qu'il importe d'éviter... Il nous a paru que, si nous créions une juridiction nouvelle, cette juridiction devait être composée en partie au moins de militaires, ceux-ci étant seuls capables d'apprécier exactement le caractère et la gravité des infractions d'ordre purement militaire qui leur étaient soumises. Mais en même temps, il nous a semblé indispensable de placer à côté d'eux des magistrats de carrière pouvant diriger et suivre les débats avec une parfaite connaissance de la procédure et des règles du droit.

C'est ce qui a amené votre commission à s'arrêter à la création d'une juridiction mélangée, comprenant à la fois des juges civils et des juges militaires.

Les magistrats et les officiers qui, selon le système de la commission, composeraient la Cour d'appel prononceraient à la majorité des voix, en décidant à la manière d'un véritable jury.

La suppression des parquets militaires et des rapporteurs, l'abrogation des procédures spéciales organisées devant les tribunaux militaires et maritimes par les lois des 9 juin 1857 et 4 juin 1858, l'atténuation des pénalités trop rigoureuses de nos anciens codes de justice militaire achèvent de donner au projet de loi sa véritable portée.

Enfin, d'accord avec le gouvernement, la commission propose la suppression de tous les *établissements pénitentiaires militaires*.

Tels sont les deux projets sur lesquels la Chambre va être appelée à se prononcer.

Une catastrophe dans un cinématographe

Soixante morts. — Cent blessés. — L'explosion des lampes communique le feu au théâtre

Boyertown (Pensylvanie), 14 janvier. — Pendant une représentation cinématographique pour enfants, à l'Opéra-Rhoades, une explosion s'est produite, causant de cinquante à soixante-quinze morts. Les victimes sont surtout des femmes et des enfants.

Dans leur affolement, les spectateurs ont envahi la scène. Les acteurs, en essayant d'enrayer la panique, ont renversé les lampes de la rampe, provoquant l'embrasement de la scène. Une débandade effrénée s'ensuivit, causant un écrasement général.

Il y a une *centaine de blessés* ; *beaucoup* le sont mortellement. La plupart des morts *appartenaient à des familles de la haute société.*

Les hommes ont tenté vainement d'arrêter la panique, mais les cris des victimes étouffaient leurs voix.

Les cadavres bloquant les portes faisant communiquer le balcon avec l'escalier, une quarantaine de personnes sautèrent par les fenêtres, se *brisant les membres dans leur* chute.

Les pompiers et la police travaillent au sauvetage.

Une quarantaine de personnes en marchant sur les mourants et les morts, ont réussi à atteindre jusqu'aux fenêtres pour de là se précipiter dans la rue.

Les spectateurs ont pu voir des femmes, essayant de sortir, lever désespérément les bras au ciel puis retomber dans les flammes.

Au milieu de la panique, accrue par les explosions successives des lampes, une partie du plancher s'est écroulée et un certain nombre de malheureux ont été précipités dans le sous-sol. Cinq minutes après l'explosion, le bâtiment était *transformé en une véritable fournaise.*

Plusieurs blessés sont morts pendant leur transport à l'hôpital.

Une fortune dans une bombe

Un anarchiste original laisse à ses héritiers une bombe contenant dix mille francs.

La Flèche, 14 janvier. — Dernièrement décédait à la Flèche un journalier, Louis Houdayer qui avait la réputation d'être anarchiste, Houdayer avait annoncé qu'il laisserait une surprise à ses héritiers.

Lorsque les scellés apposés sur son domicile *furent levés, le juge de paix trouva* sur un meuble une sorte de bombe confectionnée avec une boîte de fer blanc. L'école d'artillerie du Mans fut prévenue, et hier un artificier se *rendit à la Flèche.*

La « bombe » fut enlevée avec précaution et immergée pendant plusieurs heures dans un baquet. On l'ouvrit ensuite. Elle contenait 10,000 francs en billets de banque et des pièces d'argent.

L'héritier de Houdayer est son frère qui habite Baugé (Maine-et-Loire).

Il a accepté avec enthousiasme la « surprise » de son aîné.

Une mère se noie sous les yeux de son fils

En conduisant sa mère dans un bateau qui faisait eau, un fils assiste impuissant à sa mort.

Nantes, 14 janvier. — Un cultivateur de Varades, Joseph Robin, avait conçu le projet de conduire chez lui sa mère, qui habitait Saint-Florent, afin de la soigner lui-même, car la pauvre vieille, âgée de soixante-sept ans, était infirme. Pour cela il l'avait embarquée et assise sur une chaise dans son bateau, où il avait également placé son petit mobilier. Robin dirigeait le bateau, tandis qu'un ami nommé Giraud, le tirait du rivage avec une corde.

Tout à coup, Robin s'aperçut que le bateau faisait eau. Comme il allait contre le courant, par conséquent très lentement, Robin cria à Giraud de lâcher la corde afin d'aller à la dérive et de tâcher d'accoster sur une île située en aval, à peu de distance. Vain espoir : le bateau enfonçait toujours, et bientôt Robin se jeta à la nage pour l'alléger et se sauver. Quelques instants après le canot était englouti, et Robin, qui avait réussi à atteindre l'île, assistait à l'agonie de sa mère *qui se cramponnait aux* épaves et poussait des cris navrants. Puis la pauvre femme disparaissait devant les yeux de son fils, fou de douleur impuissante.

LES AFFAIRES DU MAROC

La proclamation de Mouley-Hafid comme sultan à Fez. - La cérémonie. - Le programme imposé au nouveau sultan par ses sujets. - L'envoyé de Mouley-Hafid demande la neutralité de la France et assure que son souverain maintiendra l'ordre.

Comment Mouley Hafid a été proclamé Sultan

L'agitation à Fez. — La haine du Roumi — Les musulmans reprochent à Abd-el-Aziz de s'appuyer sur les Européens. — La réunion de la Mosquée. — La proclamation

Tanger, 14 janvier. — Voici le détail des événements de Fez. Ces événements semblent avoir été préparés longuement par le chérif El Kittani qui fut toujours l'ennemi de la France et des réformes. Kittani aurait préparé le mouvement pour son compte mais il fut trahi par la foule.

On sait que El Driss Fasi avait été envoyé de Rabat avec une lettre chérifienne, il arriva le 30 décembre. A cette nouvelle, la foule armée de pierres et de bâtons entoura la *mosquée* où *devait* être lue la lettre. La foule avait été excitée par Kittani qui avait répandu le bruit que les lettres contenaient des mesures de rigueur contre *Fasi* et qu'une lettre aux Oulemas leur demandait de prononcer une sentence autorisant le sultan à contracter un emprunt.

Une seule lettre chérifienne a été lue à la Mosquée ; elle contenait seulement les remerciements du Sultan aux habitants de Fez et pour l'énergie et le zèle qu'ils montrèrent pour mettre fin aux derniers troubles.

Kittani est le chef d'une secte religieuse très influente chez les Zemmour-Zaer et les autres tribus. Leurs disciples à Tanger sont au nombre de 400. Il fit croire que d'autres lettres que celle lue, étaient tenues secrètes ; il était appuyé par la Chorfa des Oulemas.

La foule, à la sortie de la Mosquée se porta vers le tombeau de Sidi-Abdel-Kader-El-Tazi et se proclame indépendante du Sultan et des Oulemas ; elle convoque les Oulemas à ce tombeau et entraîne sept d'entre eux restés dans la Mosquée, puis elle leur demande de montrer les lettres du Sultan qu'ils tiennent secrètes. Les Oulemas nient avoir d'autres lettres, mais sous menaces, ils refusent de prêter serment autre part qu'au sanctuaire de Karaouyin. Une foule de plus de 20,000 personnes les escorte : ce sont Si Mohammed-Befsaouada-Karrachi, ancien cadi à Tanger et son frère le cadi Erraki de Fez, les fkis (secrétaires) Oukari, Lhouzzalmi et Hafid Chami.

ON REMET UN QUESTIONNAIRE AUX OULEMAS

Un questionnaire est remis aux Oulemas par Zerouati.

Seigneurs Oulemas, dit-il, que Dieu vous protège. Cet homme appelé Abd-el-Aziz, sa force est affaiblie, il n'a plus aucun pouvoir, il penche vers nos ennemis demandant leur appui, il institue une banque avec intérêts, ce qui est contraire à la religion ; il trahit la loi de Dieu, il institue la police, il emprunte de l'argent, il a ruiné le Maroc, a donné les régions sous le Sahara, le Touat, Oudjda et Casablanca aux Français ; il s'attache de plus en plus à l'ennemi ; il est devenu indépendant ; son maghzen n'a plus la force. »

REPONSE DES OULEMAS

Les Oulemas le lisent et répondent au bas de la feuille :

Voici la réponse :

« Nos chers frères, habitants de Fez, nous avons reçu vos questions. Nous vous demandons jusqu'à demain pour répondre. »

Zerouati lit cette réponse à la foule qui refuse d'accorder un délai au milieu des cris ; et, tandis que Zerouati ordonne d'armer les fusils, le chérif Sjelli, adjudant de Zerouati se présente aux Oulemas le revolver à la *main.*

Les Oulemas demandent une demi-heure pour délibérer et se retirent derrière la chaire ; ils sont affolés. La foule silencieuse attend les réponses. A ce même moment le bruit des événements se répand, la foule s'accroît. On estime à 40,000 le nombre des personnes qui se pressent autour de la Mosquée.

DESTITUE !

Au bout d'une demi-heure les menaces reprennent dehors. Dans la Mosquée, les Oulemas apparaissent ; peu après, le cadi Errdki de Fez prononce à mi-voix : Cet homme Abd-el-Aziz doit être destitué de suite. La foule répète comme un écho : « Destitué ».

Le silence étant obtenu à grand'peine, Zerouati demande aux Oulemas d'écrire leur réponse. Chaque Oulemas signe la destitution d'Abd-el-Aziz, Erraki signe le premier, puis Ouhari, puis Korrachi et les autres Oulemas, et El Kittani, auteur du mouvement ; les Adouls notaires, certifient cette *destitution.*

Les crieurs publics s'en vont dans la ville et proclament la destitution.

Le 1er et le 2 janvier se passèrent dans une complète anarchie. Le chef de la révolte nomma les chefs de quartiers et les gardiens des portes.

Kittani hureux de la réussite de ses projets tenta alors de se faire proclamer et les délégués de la population se réunirent le 3 janvier pour écouter la proclamation de Kittani à la Mosquée.

REUNION A LA MOSQUEE

Mouley-Idriss et les chefs des tribus voisines de Fez furent mandés à la réunion avec les Chorfas et les commerçants notables ; on appela Mouley-Abdessalem-Elmrani, ancien chef de la Mehalla d'Elksar que Raissouli défit. Elmrani envoya son secrétaire, son fils et son frère ; on appela aussi deux secrétaires du grand-vizir et la population s'assembla autour de la mosquée.

Kittani dans une allocution attaque vivement Abd-el-Aziz, il fait appel au patriotisme du peuple et demande qu'on proclame un sultan défenseur de la patrie, travaillant pour sa prospérité. Son frère propose de proclamer Mouley-Hafid aux conditions suivantes : suppression des droits d'entrée sur les marchandises en ville, suppression des droits à percevoir sur diverses industries, suppression de tout ce qui compose l'acte d'Algésiras dont mention ne devra plus être *faite jamais* ; suppression des réformes, des contrôles, des douanes, des emprunts. Il ne sera plus permis dorénavant aux Européens d'être employés du maghzen ; les Européens ne pourront plus habiter dans l'intérieur du Maroc ; ils habiteront dans les ports, au quartier *juif.*

Un vieux fasi déclare qu'il est impossible de proclamer un sultan dans des conditions que peut-être il n'acceptera pas.

Kittani répond : « Il y en a parmi nous qui acceptent d'être proclamés sous ces conditions. »

Un des Oulemas répond : « La loi ne permet pas de dicter de conditions au souverain. »

Kittani réplique : « S'il n'accepte pas ces conditions, ce n'est pas un commandeur des croyants. »

La foule crie : « Nous le proclamons, d'après la loi coranique ! Mais nous maintiendrons ces conditions que nous inscrirons à la suite de l'Acte de proclamation. »

ACTE DE PROCLAMATION

Cet acte est écrit par Oulémas et tous les délégués des notables le signent.

Voici les termes de cet Acte :

La force d'Abd-el-Aziz est anéantie : il aime les chrétiens ; il emprunta chez eux ; toute sa politique consiste à faciliter l'entrée des chrétiens au Maroc.

Cet Acte est rédigé à l'envers de l'Acte de destitution. A ce moment le caïd des Cherarda et le gouverneur de Fez, Abderhaman ben-Abdessaleck, ainsi que tous les fonctionnaires du maghzen arrivent et signent ces deux Actes.

Des émissaires sont envoyés auprès de Mouley-Ali, un des frères d'Abd-el-Aziz, qui fait fonction de Khalifat, pour lui notifier la décision. Il se dit malade et refuse de venir.

Des Adouls lui sont envoyés et il signe les deux Actes.

L'envoyé du sultan, Ben Abdelhadi, est également convoqué ; il refuse de signer avant Elmrani.

La foule assiège la maison d'Abdellhadi, le menaçant de mort.

Elmrani arrive sur les lieux avec l'Acte qu'il porte chez Haddi : tous deux signent.

La foule se retire.

ENVOI DE DELEGUES A MOULEY-HAFID

Trente délégués sont choisis pour porter l'Acte à Hafid avec de riches cadeaux. Elmrani est nommé Khalifat d'Hafid et Fez et il envoie copie de ces actes à El Torrès, à Tanger, où cette copie est arrivée hier.

Zeronati est *nommé* pacha provisoire d'Hafid, Chiani est nommé mothassel, en remplacement de Tazi, actuellement à Tanger.

Le pacha de Fez, Abd-el-Sadek, reste adjoint à Zérouati.

Les projets de Mouley Hafid

Les intentions du Sultan du Sud à l'égard de la France.

Paris, 14 janvier. — Comme nous l'annoncions hier une mission envoyée par Moulaï Hafid est en ce moment à Paris.

Elle se compose du secrétaire intime de Moulaï Hafid, Mohammed Ben Abd Jellah, et d'un ancien officier de la marine française, M. Waffier-Pollet, qui est accompagné d'un négociant italien, M. Berrino.

M. Vaffier-Pollet, que nous avons vu tout à l'heure, nous a expliqué qu'il a été reçu par le ministre des affaires étrangères avant son départ pour l'Espagne, et qu'il a vu également *M. Regnault, ministre de France à* Tanger.

— Je suis autorisé formellement par Moulaï Hafid, nous dit-il, à déclarer que, pour lui, la guerre sainte n'est dirigée que contre *son frère* et *contre le makzen qui l'entoure*, parce que son frère et ce makzen se sont conduits au Maroc comme de véritables infidèles.

Les rassources financières de Moulaï Hafid sont considérables. Il nous a donné, pour notre mission et pour des achats privés, 1,000 doublons d'or soit 80,000 francs environ.

En plus du trésor qu'il a trouvé à Marakech, et dont il n'a jamais voulu me dire l'importance, il lève avec tranquillité des impôts sur les tribus.

Les Sgharna sont en train de lui payer *800,000 francs pour gage de la paix qu'il leur* a consentie.

Il a auprès de lui 5,000 à 6,000 fantassins réguliers, armés de fusils Marini, plus 10,000 hommes du contingent des tribus. Il a devant Mogador 2,000 réguliers, devant Mazagan 1,000 réguliers et 1,000 hommes des tribus, devant Casablanca 2.500 hommes. Il n'a besoin ni d'argent ni d'hommes.

Il déclare qu'il observera scrupuleusement tous les traités signés jusqu'à son avènement, y compris l'acte d'Algésiras, et reconnaîtra toutes les dettes contractées jusqu'à ce jour.

A la frontière Algérienne

Une razzia chez les Beni-Mengouch. — La police sur la Moulouya.

Le général Lyautey télégraphie que deux compagnies de tirailleurs, les spahis et le goum, ont opéré avant-hier matin contre les *Beni-Mengouch, du Nord, qui n'avaient pas* payé l'amende. On a capturé leur bétail.

Les délégués des Beni Mengouch, des Beni Attig, des Triffas et des Ouled Mansour se sont présentés dans la soirée à notre poste de Si Mohammed ou Berkane. Ils ont déclaré accueillir avec reconnaissance la décision du gouvernement leur faisant remise de la moitié de l'amende.

A Tafoural, les notables des Beni Ourimech sont venus solliciter la grâce des cinq réguliers du Maghzen faits prisonniers il y a quelques jours.

Satisfaction leur a été accordée, les tribus auxquelles ces notables appartiennent ayant toujours eu à l'égard de la France une attitude des plus correctes.

Ces tribus ont été invitées à faire la police riveraine sur la Moulouya en vue d'empêcher les incursions des bandes du rogui.

De même, on a commencé dans les différents postes l'organisation de la police avec les éléments indigènes.

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

Mme Lemoine à Londres

L'ouverture de la lettre porterait le plus grand préjudice à mon mari, déclare-t-elle

Londres, 14 janvier. — Comme nous l'avons indiqué, madame Lemoine s'est rendue à Londres en compagnie de l'avocat de son mari, Me Dazet, pour obtenir que les tribunaux anglais s'opposent à la violation et à l'ouverture de l'enveloppe qui contient le secret de son mari.

Mme Lemoine et Me Dazet sont descendus dans un hôtel de la West-End.

Un reporter de l' « Evening News » est allé trouver Mme Lemoine et lui a demandé quelles étaient les raisons de son arrivée subite à Londres, dans quelle intention elle s'y trouvait.

« Nous sommes venus ici dans le but de faire le possible pour que le secret de mon mari ne passe en d'autres mains. Toute la journée de samedi M. Wernher et l'avocat de mon mari ont discuté sur l'affaire, c'est-à-dire sur le point de savoir si le pli devait être délivré ou non à M. Wernher. M. Wernher a insisté auprès du juge pour faire ordonner *à la banque de livrer le secret.* Me Labori a fait remarquer au juge qu'il n'avait pas le droit de donner un tel ordre, la cause étant une cause criminelle, que le juge n'avait pas le droit de rompre un contrat civil, d'autant plus que ce contrat avait été passé en pays étranger.

« Nous avons quitté le tribunal indécis, avec l'impression toutefois que le juge était favorable à l'ouverture du pli. Lorsque nous apprîmes que M. Jules Wernher était parti pour l'Angleterre, M. Lemoine envoya un télégramme à l'Union Bank pour interdire de livrer le pli sans sa signature. Cette dépêche fut confirmée par lettre recommandée envoyée immédiatement. De plus, nous avons décidé de venir nous-mêmes pour nous opposer à la remise du secret.

« J'ajouterai que depuis mon arrivée ici, j'ai appris que le ministère public estimerait que la lettre ne doit pas être délivrée sans la signature de son mari. S'il en était réellement ainsi, mon voyage aura été inutile.

— Mais alors, pourquoi toute cette discussion de samedi ?

— Il est évident pour tout le monde que *mon mari a agi avec la plus grande honnêteté* ; il est disposé, même désireux, de montrer qu'il peut fabriquer des diamants. Mais il *ne veut pas passer par les experts*, parce que ceux-ci connaîtraient son secret et pourraient lui occasionner des dommages considérables. Il fabrique des diamants devant n'importe qui, et le juge peut indiquer autant d'experts qu'il veut pour assister à l'opération à laquelle mon mari travaille les bras nus pour que l'on ne puisse pas dire qu'il dissimule de véritables diamants dans ses manches. Mais M. Jules Wernher refuse de procurer à mon mari la possibilité de prouver ce qu'il affirme. Lorsque nous aurons obtenu la garantie que le pli ne sera pas livré, nous retournerons à Paris. »

Moine et Lemoine

Un associé de Lemoine est sous le coup d'une poursuite en abus de confiance

Paris, le 14 janvier. — L'affaire Lemoine se complique de l'affaire Moine. Ce dernier était l'associé de « l'ingénieur », et dès le 7 novembre dernier, le parquet avait été saisi d'une plainte en escroqueries contre lui, émanant d'un riche Américain, M. Siegman, habitant 40, boulevard Bourdon, à Neuilly-sur-Seine.

Voici les faits qui motivent cette plainte :

Dans le courant du mois de juillet dernier, à l'occasion de diverses installations qu'il faisait effectuer chez lui, M. Siegman reçut à diverses reprises la visite d'un employé d'un grand magasin de la rive gauche. Ce dernier lui parla d'une affaire de fabrication de diamants à laquelle un de ses amis était intéressé et qui devait rapporter des bénéfices énormes ; mais certaines difficultés venaient de surgir. L'employé demanda à M. Siegman s'il voulait s'intéresser à cette entreprise et il lui annonça la visite de son ami qui lui apporterait tous les documents.

Le surlendemain, un individu se présentait à M. Siegman sous le nom de M. Moine. Il lui confia qu'il avait signé un traité d'association avec un ingénieur de grand talent, M. Henri Lemoine, qui avait découvert le secret de la fabrication du diamant. Des expériences très concluantes avaient été faites en présence de plusieurs témoins, parmi lesquels il cita le gouverneur à vie d'une grande compagnie minière et ses conseils. Une usine, dont il montra la photographie, avait été construite dans les Pyrénées et tout devait fonctionner sous peu de jours.

Malheureusement, M. Lemoine, qui venait de conclure un nouveau traité avec M. Julius Wernher, le gouverneur de la compagnie minière, refusait de tenir les engagements pris avec M. Moine. Celui-ci proposa donc à Siegman de l'intéresser dans l'entreprise, *s'il consentait à faire les avances de* fonds nécessaires pour poursuivre contre l'inventeur un procès dont l'issue n'était point douteuse.

Le visiteur montra à M. Siegman le contrat passé avec M. Lemoine, des lettres et diverses autres pièces qui convainquirent M. Siegman. Plein de confiance, celui-ci remit 50,000 francs à M. Moine. Quelques jours après, M. Moine partait pour Tarbes en annonçant à son prêteur que le procès allait être engagé.

Depuis lors, M. Siegman n'avait pas entendu parler de lui et il se décida à porter plainte. M. Moine fut arrêté sur mandat de M. Le Poittevin, juge d'instruction. Après quelques interrogatoires, il fut remis en liberté provisoire sous caution ; mais l'instruction suit toujours son cours.

Devant M. Le Poittevin, juge d'instruction, Moine a déclaré qu'il rembourserait intégralement l'avance de cinquante mille francs qui lui a *été faite par M. Siegman. Moine dit être* en relations avec Lemoine depuis 1904. Il est convaincu que Lemoine a découvert un procédé pour fabriquer du diamant.

L'enveloppe sera ouverte

Le juge d'instruction demande l'ouverture du pli mystérieux.

Paris, 14 janvier. — Une conférence a eu lieu ce soir entre le procureur de la République et le juge d'instruction M. Le Poittevin.

Il a été décidé que l'ouverture du pli Lemoine allait être demandée par voie diplomatique. Le dossier a été transmis à 6 heures au Quai d'Orsay. Il sera expédié au Foreign Office.

EN PRUSSE

LA QUESTION DU SUFFRAGE UNIVERSEL

L'impression au Landtag

M. de Bülow déclare que le Gouvernement réprimera l'agitation même par les moyens extrêmes. — Le Landtag l'approuve

Berlin, 14 janvier. — Comme il fallait s'y attendre, le Landtag s'est occupé hier des manifestations de la veille. Assemblée férocement réactionnaire, le Landtag ne pouvait qu'approuver la répression de la police et le chancelier a obtenu un facile succès en indiquant que le gouvernement était décidé à recourir — si besoin était — aux moyens extrêmes pour empêcher l'agitation de se prolonger.

Les hobereaux du Landtag qui menace le suffrage universel ont applaudi le chancelier.

Voici les déclarations de M. de Bulow, qui ont considérablement diminué l'importance de la manifestation :

« Les chefs socialistes, dit-il, sont responsables du conflit survenu avec la police. Des agents ont été lapidés par la foule, trois sont grièvement blessés.

Deux coups de feu ont été tirés ; mais comme l'enquête l'a établi, ils ne l'ont pas été par

---

FEUILLETON DU 15 JANVIER. — N. 24

Vengeance de Femme

TROISIEME PARTIE

Voilà !

— Le financier éclata de rire.

— A d'autres, mon petit Longdow !

On ne la fait pas au papa Bouffard !

En voilà une sévère, par exemple !

Tout le monde sait bien que l'« Imperial Company » qui signe Williamson and Co compte plusieurs ministres et toute l'élite des lords dans son conseil d'administration et que là où Williamson et Co sont engagés, l'Angleterre elle-même vient à la rescousse.

— Assez ! cria l'Anglais, s'animant pour la première fois. Assez, sir.

Si vous voulez mettre en jeu l'Angleterre, allez à l'ambassade de Sa Gracieuse Majesté.

Moi, je ne suis qu'un agent commercial de la maison Williamson and Co, et je défends qu'on contredise moâ devant moâ !...

Bouffard, démonté par cette sortie à laquelle il ne s'attendait nullement, Bouffard n'insista pas.

— Soit ! dit-il. Je m'en fiche, après tout ! Qu'il s'agisse de l'Imperial Company, ou du gouvernement de Sa Gracieuse Majesté, le fait est que vous tirez avantage de nos relations et que vous avez intérêt à ce qu'elles se continuent sur le même pied.

— Yes, sir !

— Et que, pour cela, j'ai besoin d'avoir beaucoup d'argent.

— Combien, sir ?

L'Anglais prit sur le bureau un carnet de chèques, et fit le geste d'en arracher une page.

Le baron recula sa chaise d'un mouvement instinctif, comme s'il avait senti surgir près de lui quelque danger.

— Mais je ne vous demande pas de l'argent ! s'exclama-t-il.

Nous faisons ensemble des affaires, et je prélève ma part de bénéfices, voilà tout.

Je n'ai jamais entendu devenir votre obligé, Longdow, et si je suis venu vous raconter le fiasco des blés, c'est parce que j'ai pensé que cela vous intéressait.

Et puis, il faut bien que je me soulage avec quelqu'un, que je conte mon malheur à un ami.

Mais quant à vous demander de l'argent, c'est autre chose !

Oh ! là ! là ! il ferait beau voir que Bouffard vînt vous solliciter.

— Et cependant vous en viendrez là ! sir ! répondit Longdow.

Oui, tôt ou tard, il vous faudra en venir là. Vous ne pourrez pas toujours vous passer de nous.

A ces mots, le financier bondit.

— Alors !... ah ! par exemple !... balbutia-t-il.

Est-ce que ce serait vous qui ?...

— Voyons, soyez raisonnable, interrompit l'Anglais.

Ne méconnaissez pas vos alliés, vous l'entendez, vos seuls alliés !

Je ne dis pas que Williamson and Co n'auraient pas pu faire quelque chose pour vous éviter l'ennui de ce matin.

Mais à quoi bon ? puisqu'ils sont toujours prêts à vous tirer des mauvais pas et à rétablir vos affaires ébranlées, lorsque cela deviendra nécessaire.

L'ami de Julia écumait de rage.

— Les coquins, criait-il, les coquins !

Ils me tiennent à leur merci ! ils sont mes maîtres !

Ils vont me tyranniser ! m'obliger à marcher Dieu sait où ! vers quels abîmes ?

Longdow, toujours très flegmatique, déchira une feuille de son carnet de chèques, la libella avec autant de calme que s'il se fût agi de donner un ordre à son valet de chambre, et la tendit à Bouffard.

— Prenez toujours, sir, dit-il.

Quand vous aurez besoin d'une somme quelconque pour étonner le marché qui vous croit abattu, vous remplirez ce chèque.

Williamson and Co n'hésitent jamais lorsque leur signature est en jeu.

Mais vous savez combien Williamson and Co souhaiteraient connaître l'itinéraire exact du colonel Champaubert.

A ces mots, l'image de Julia Roberty passa, rapide et éblouissante comme un éclair, dans la pensée du baron Bouffard, qui poussa un véritable rugissement.

— Jamais ! hurla-t-il, jamais de la vie !

Et, repoussant avec violence le blanc-seing que lui tendait Longdow :

— Non ! je ne ferai pas cela ! répétait-il avec une fureur croissante.

Ah ! je vous connais bien, hypocrites et tartufes que vous êtes ! et je sais aussi bien que vous ce que vous voulez tirer de moi !

Désormais, après avoir été votre associé, je serai votre chose, votre esclave, votre espion.

Sans cesse, il me faudra désigner de nouvelles victimes aux coups de votre haine insatiable !

Jusque-là, Bouffard était parvenu, en effet, à conserver son indépendance vis-à-vis de la *formidable compagnie*, qui, sous ses allures de commerce privé, poursuivait la conquête politique des mondes neufs et l'anéantissement de la puissance coloniale de la France.

Il ne trahissait pas ! Il faisait des affaires avec l'étranger, tout simplement.

C'était là, du moins, le raisonnement du baron.

Lorsqu'il s'agissait de quelque effort à tenter pour résister aux menées de l'Angleterre, de quelque crédit à voter, le député Bouffard bondissait de son banc pour protester au nom de la sécurité nationale, contre la politique d'expansion et de conquête.

Sa richesse, ses relations, son influence, lui donnaient généralement gain de cause.

Et un vote était emporté, qui désarmait la France.

Les agents de « l'Imperial Company », débarrassés de tous les obstacles, continuaient tranquillement leurs conquêtes et réalisaient des millions de bénéfices, dont le financier sans vergogne recevait sa part.

Mais maintenant, ce qu'on lui demandait, c'était la trahison dans toute son horreur, c'était la complicité pour l'effusion du sang français.

Alors, se retournant vers Longdow, les yeux en feu, les poings crispés :

— Combien de balles dum-dum allez-vous faire expédier par les premiers vapeurs, sur la route du colonel Champaubert et de ses malheureux compagnons ?...

Assassin ! assassin !

Longdow, sans répondre, sonna.

— John ! dit-il au domestique, qui parut aussitôt dans le cadre de la porte, portant sur un plateau un verre d'eau et un flacon de wisky, John, décidément, vous irez chercher un médecin.

Sir Bouffard est tout à fait malade !

— Ah ! vous raillez ! ah ! vous raillez encore, s'écria l'ami de Julia, dont la voix s'étranglait dans la gorge !

Cependant le flegme imperturbable de l'agent de Williamson and Co ne pouvait manquer d'avoir finalement raison des fureurs du baron.

— Pourquoi les faire tuer ?... murmura-t-il soudain presque calme.

— Môssieu Bouffard, reprit l'Anglais, si vous êtes malade, il faut soigner vous, et ne pas venir faire du scandale chez les autres.

Je vous offre d'engager avec vous une nouvelle série d'affaires.

Votre situation vous permet aisément de *faciliter nos placements en matériel de* guerre.

Vous voyez que je ne cherche pas à ruser avec vous, et à faire l'hypocrite, comme vous avez dit grossièrement à moâ tout à l'heure.

Si vous aviez des renseignements sur les chances de guerre des Allemands et des Portugais en Afrique, je proposerais à vous le même marché touchant ces choses.

Mais vous ne pouvez avoir des renseignements que sur les Français et je ne vous en demande que sur les Français.

Quand pourrez-vous donner à moâ l'itinéraire du colonel Champaubert ?

Bouffard avait saisi sa tête entre ses mains.

— Assassin ! assassin ! répétait-il.

— Môssieu Bouffard, reprit Longdow, vous êtes un enfant !

Croyez-vous que les nègres ils n'ont pas des armes pour combattre le colonel Champaubert ?

Mais quelles armes ?

Des flèches empoisonnées qui font mourir lentement, dans des tortures de damné.

Les balles dum-dum, au contraire, elles ne *font jamais souffrir.*

C'est le chef-d'œuvre de la guerre philanthropique.

Tous les savants et les philosophes d'Angleterre, *ils sont de cet avis*, et *si la balle* dum-dum n'existait pas, il serait beau et humanitaire de l'inventer.

Bouffard haussa furieusement les épaules.

— Je viendrai chercher le chèque la semaine prochaine ! dit-il enfin d'une voix brève.

— Môssieu Bouffard, tâchez de venir avant la semaine prochaine, ou il serait inutile alors de vous déranger.

Le steamer *Dévastation* est sous pression à Liverpool et son chargement d'armes de guerre dort sans profit pour les armateurs.

Chaque jour de retard est une perte sèche pour les armateurs de Williamson and Co.

— Oui ! oui ! vous craignez d'arriver trop tard, n'est-ce pas ?

— Quand on traite une affaire, môssieu Bouffard, on doit la traiter vite et bien, répondit l'Anglais, sinon il ne faut pas s'en occuper.

Si vous étiez un vrai philanthrope, au reste, vous comprendriez parfaitement qu'il vaut mieux pour l'honorable colonel Champaubert, que le chargement de la *Dévastation* arrive avant lui.

Car, s'il est reçu à coups de fusil, il pourra se retirer à temps de l'aventure.

Tandis que, si, au contraire, c'est derrière lui que les nègres s'arment, il y *laissera* jusqu'à son dernier homme.

— Soyons philanthropes non moins que pratiques, monsieur Longdow, répondit Bouffard, convaincu par nécessité, vous aurez vos renseignements cette semaine.

Mais, pour Dieu, ne parlez plus de philanthropie avec moi.

Je finirais par vous sauter à la gorge !

— Comme il vous plaira, sir !

Ainsi donc, à samedi au plus tard, les renseignements Champaubert qui sont les plus pressés.

Mais, en vous remettant le chèque, je vous remettrai aussi une liste de renseignements dont Williamson and Co ont encore besoin.

En effet, tandis que la *Dévastation* est sous pression, on charge la *Tempête* dans les docks de Liverpool !

(A suivre). Ely MONTCLERC.